






3. DÉCHETS

Fiche action N°D.3

Valoriser les déchets résiduels et les bio-déchets

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 <p>Gagner en autonomie énergétique en valorisant les ressources locales</p>  <p>S'appuyer sur l'économie circulaire pour maintenir et augmenter les richesses du territoire</p>	 <p>Consommations d'énergies</p>  <p>Émissions de gaz à effet de serre</p>  <p>Qualité de l'air</p>

Contexte réglementaire, objectifs :

La LTECV est venue fixer un ensemble d'objectifs ambitieux en matière de prévention et de gestion des déchets. Cette action a pour ambition de valoriser nos déchets résiduels. Le traitement de fin de vie des déchets peut prendre différentes formes : le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique, et l'élimination (incinération sans valorisation énergétique et stockage en décharge). L'élimination des déchets est le mode de traitement des déchets à éviter le plus possible ; il doit être réservé aux déchets «ultimes» pour lesquels aucune autre valorisation n'est possible.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé un objectif de réduction de l'élimination par stockage de moitié en 2025 par rapport aux quantités admises en décharge en 2010. Cet objectif se retrouve dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets de Normandie.

Cette action est divisée en 4 sous actions :

Valoriser les déchets résiduels et les bio-déchets

D. 3.1	Poursuivre la réflexion pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri
D. 3.2	Créer une plateforme de compostage au sein du pôle environnement
D. 3.3	Approvisionner l'usine de méthanisation d'Agrigaz avec les tontes «propres»
D. 3.4	Privilégier des modes et des sites de traitement des déchets incluant une valorisation énergétique

Sous action D3.1

Poursuivre la réflexion pour le traitement de ordures ménagères résiduelles et des refus de tri

Détail de l'action : Les ordures ménagères résiduelles traitées par la SEROC sont actuellement enfouies. Le SEROC mène depuis une dizaine d'années une réflexion sur un mode de valorisation optimisé, par compostage, méthanisation ou encore production de Combustibles Solides de Récupération (CSR). Cette réflexion est menée à l'échelle de plusieurs territoires, mutualisée avec d'autres syndicats de traitement.



Unité de méthanisation

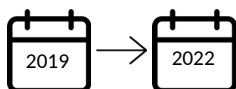


Plateforme de compostage



Combustible Solide de Récupération

Calendrier :



Maître d'ouvrage :

SEROC

Créer une plateforme de compostage au sein du pôle environnement



Indicateurs :

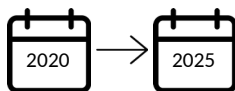
- Quantité de déchets traités (valorisation matière)

Détail de l'action : Cette action consiste à traiter et à valoriser les déchets verts en provenance du territoire d'intervention du SEROC (sur un périmètre à définir).



© SEROC

Calendrier :



Maître d'ouvrage :

SEROC

Sous action D3.3

Approvisionner l'usine de méthanisation d'Agrigaz avec les tontes « propres »



Indicateurs :

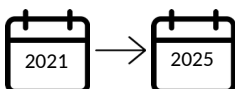
- Tonnes de pelouse valorisées

Détail de l'action : Les tontes de pelouse récoltées sur les espaces verts des communes pourront être valorisées par l'usine de méthanisation. Une communication pourra être faite auprès des habitants pour les sensibiliser à la pollution des déchets et au tri, pour éviter la présence de grandes quantités de corps étrangers et fournir des tontes « propres » à l'usine de méthanisation.



Usine Agrigaz à Vire Normandie

Calendrier :



Maitre d'ouvrage :	Intercom, communes
Partenaires	Agrigaz

Privilégier des modes et des sites de traitement des déchets incluant une valorisation énergétique



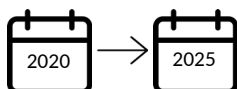
Indicateurs :

- Part des déchets valorisés énergétiquement
- Rendement de la la valorisation énergétique des centres de traitement

Détail de l'action : Cette action consiste à choisir des prestataires de traitement des ordures ménagères résiduelles qui valorisent énergétiquement les déchets que ce soit par incinération (avec récupération de l'énergie au sein d'un réseau de chaleur) ou par captation et valorisation du biogaz par exemple (pour une production électrique ou injection de biométhane dans le réseau gaz naturel).



Calendrier :



Maître d'ouvrage :

SEROC, SIRTOM